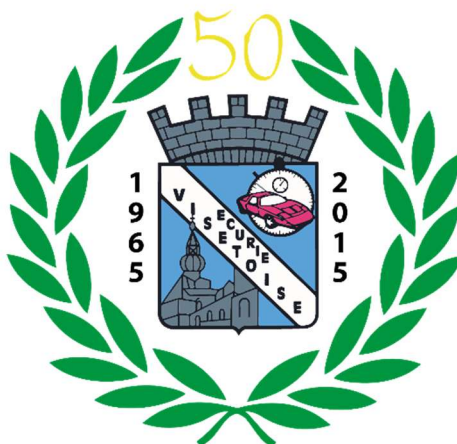




Montée Historique de Richelle

26 avril 2026

Ecurie Baudouin Visétoise A.S.B.L.

N° D'ENTREPRISE : BE0408 265 179

ADRESSE SECRETARIAT - DIRECTION DU MEETING :

Chapiteau situé 34, chaussée d'Argenteau à Visé

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

REGLEMENT PARTICULIER

IMPORTANT : En MH des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires pour les pilotes (pas pour les passagers).

Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus en matières synthétiques prohibés).

A l'exclusion des seuls "Montées/Sprints en Or", les manifestations de ce genre ne sont pas des compétitions et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur ou les Commissaires Sportifs présents excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, pour lui ou pour les autres.

Timing Général

05/02/26	00h01	Ouverture des inscriptions (voir Art. 3.3.9 du RSG)
24/04/26	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
	16h00	Affichage de la liste des voitures et pilotes engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
	18h30	Ouverture des Vérifications Administratives préliminaires
	21h00	Fermeture des Vérifications Administratives préliminaires
26/04/26	07h30	Ouverture du Secrétariat et des Vérifications Administratives
		Ouverture des contrôles de conformité
		Ouverture des Vérifications Techniques
	08h30	Circuit en activité
	10h00	Fermeture du secrétariat et des Vérifications Administratives
	10h15	Fermeture des contrôles de conformité Fermeture des Vérifications Techniques
	12h15	Pause
		Affichage de la liste "officieuse" des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	12h45	Officialisation de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à participer à l'épreuve
	12h45	Circuit en activité
	16h00	Fin de la délivrance des TP et des engagements pour les "passagers"
	16h15	Affichage et officialisation de la liste des "passagers"
	17h00	Début des séances chronométrées
	17h30	Début de la super finale et final tree
	60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent chronométré, <u>affichage des résultats finaux officiels</u>	
	30' après l'affichage des résultats officiels, <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u>	
	30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>	

COMITE D'ORGANISATION

ASBL : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

N° d'entreprise : BE0408.265.179

GESTION DE LA COURSE ET OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- Directeur de "Course" : FRANKENNE Jennifer Lic. ASAF N°416
- Directeur de "Course" adjoint principal : DE CONINCK Fabienne Lic. ASAF N°689
- Directeur de la sécurité : BORLEZ Robert Lic. ASAF N°534
- Directeur de la sécurité adjoint principal : FRANKENNE Jacques Lic. ASAF N°435
- Secrétaire du meeting : ROWIE Nathalie Lic. ASAF N°90160
- Chef de la Sécurité de la Côte : MAERVOET Nathalie Lic. CAS B1/S1 N°21171
- Responsable du Parc des coureurs : THIRION Maxime
- Equipe médicale : Belgian Rescue
- Ambulances : Ambuce Rescue Team Nombre : 2
- Commissaires Sportifs ASAF
 - 1 Président de collège : RESTIAUX Fabienne Lic. ASAF N°731
 - 2 Membre : SAVARY Remy Lic. ASAF N°954
- Commissaires Techniques ASAF
 - 1 Président de collège : ADEL Frédéric Lic. ASAF N°90151
 - 2 Membres : GRAEVEN Henri Lic. ASAF N°433
 - 3 Secrétaire Stagiaire : GLENET Sarah Lic. ASAF N°90242
- Inspecteur - Sécurité ASAF : LEJEUNE Guy Lic. ASAF N°728

GENERALITES

- a) Dénomination : Montée Historique de Richelle
- b) Date : 26 avril 2026
- c) Parc des participants : Chaussée d'Argenteau à Visé
- d) Vérifications administratives : Chapiteau situé 34, chaussée d'Argenteau à Visé
- e) Vérifications techniques : Tonnelle située 56, Chaussée d'Argenteau à Visé
- f) Parcours : Rue de Richelle à Rue Saint-Remy à Visé
- g) Circuit en activité : le 26 avril 2026 de 8h30 à 12h15 et de 12h45 à 18h30

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement, auxquels les pilotes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

PARTICULARITES

Cette épreuve est organisée conformément au " Règlement Particulier Montées/Sprints Historiques-Montées/Sprints en Or", dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique (Voir au Chap. VII - C des Prescriptions Sportives de l'ASAF).

Article 1 : Parcours

- 1.1. Largeur moyenne de la route (en MH/MO) : 5m - Longueur de la côte : 1660 mètres.
- 1.2. Départ : Rue de Richelle à Visé
- 1.3. Arrivée : Rue Saint Remy à Visé
- 1.4. Homologation : 9 janvier 2026

Article 2 : Véhicules

2.1. Admission

Seul, un modèle de véhicule entré en production ou homologué avant le 31 décembre 2000, à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des véhicules de type identique (même « body ») fabriqués après cette date, pour autant que la date du début de leur production dans cette configuration ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 2000, à minuit.
Dans ce cas, la cylindrée des véhicules n'est pas limitée.

Article 3 : Engagement - Frais - Listes

3.1. Procédure

Engagement en ligne sur www.asaf.be	
Payement sur le compte BE34 0680 3551 8090	
Intitulé : Ecurie Baudouin Visétoise	
Communication : MH Richelle 26 + NOM Prénom	
Catégorie	Pour le 24/04/26
Engagement Montée Historique	140€
Engagement Montée en Or	15€
TP-L (Concurrent MH et passagers)	25€
Inscription passager	10€

3.2 Le nombre de voitures admises est strictement limité à 120.

ATTENTION : Les organisateurs se réservent toujours le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture sans avoir à se justifier, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours, de qualité ou de diversité du plateau ou pour n'importe quel autre motif.



Article 4 : Vérifications administratives

Date	Pré-vérification	Jour de l'épreuve
Heure	18h30 à 21h00	07h30 à 10h00
Endroit	Salle Notre Club rue cour de justice 13 à Richelle	Chapiteau situé chaussée d'Argenteau, 34 à Visé

**Les conducteurs et passagers devront être âgés de 18 ans, au minimum.
Aucune dérogation ne sera possible, à cet égard, même en cas de filiation entre le conducteur et le candidat passager.**

Article 5. Vérification de la conformité des véhicules en MHistorique

(Voir art. 1.3.3, du RP des Montées/Sprints Historiques et Art. 27.A.5. du RPR)

Date	Jour de l'épreuve
Heure	07h30 à 10h15
Endroit	Tonnelle située Chaussée d'Argenteau, 56 à Visé

Article 6 : Nombre d'engagement "Voiture"/"Pilote"- Nombre de Montées

6.1. Une même voiture/véhicule pourra être inscrite par deux pilotes différents

Un même pilote pourra inscrire deux voitures/véhicules distincts

6.2. Le nombre des Montées est limité à 7

Article 7: Montée/Sprint en Or

7.1. Dans le strict respect des conditions de l'art. 2.2. du Règlement particulier " Montées/Sprints historiques - Montées/Sprints en Or", une montée chronométrée sera organisée de 17h00 à 18h30, pour les véhicules ayant pris part à la Montée/Sprint Historique, en ordre techniquement et administrativement (cf détention d'une licence annuelle ASAF ou VAS du niveau requis) et préalablement inscrits dans cette catégorie.

Catégorie « Classic »	Catégorie « S/R »
Classe A : Licence minimum C	Classe A : Licence minimum A4
Classe B, C, D : Licence minimum A4	Classe B, C, D : Licence minimum A3

7.2. Classes

Les voitures seront réparties en 4 classes : A, B, C et D, **TOUTES Catégories confondues (Classic et S/R)**

A : de 0 à 1400 cc ;

B : de 1401 à 1600 cc ;

C : de 1601 à 2000 cc ;

D : + de 2000 cc ;

7.3. Coefficients divers (Voir RP MH/MHO Art. 2.2.3.)

7.3.1. Tableau des coefficients de pondération

Période d'âge		Catégorie	
		Classic	S/R
1	jusqu'au 31 décembre 1960	0,85	0,90
2	du 1 ^{er} janvier 1961 jusqu'au 31 décembre	0,90	0,93
3	du 1 ^{er} janvier 1973 jusqu'au 31 décembre 1981	0,93	0,97
4	du 1 ^{er} janvier 1982 jusqu'au 31 décembre 2000	0,97	1

7.4. Les pilotes seront seuls à bord

7.5. Une **"Super Finale"** réservée aux dix premiers classés de la "Montée /Sprint en Or" aura lieu de 17h30 à 18h00

- 7.6. Un " **Final Three**" réservé au 3 premiers de la « Super Finale » aura lieu immédiatement après cette dernière
- 7.7. En cas d'**ex aequo**, le départage sera effectué en fonction de l'ancienneté des véhicules puis de leur cylindrée exacte.
- 7.8. Aucun système de **chronométrage** ne sera installé sur le parcours avant le déroulement de la Montée/Sprint en Or.

Article 8 : Vérifications administratives en Montée/Sprint en Or

Date	Pré-vérification	Jour de l'épreuve
Heure	18h30 à 21h00	07h30 à 10h00
Endroit	Salle Notre Club rue cour de justice 13 à Richelle	Chapiteau situé chaussée d'Argenteau, 34 à Visé

Article 10 : Vérifications techniques en Montée/Sprint en Or

7.1

Date	Jour de l'épreuve
Heure	07h30 à 10h15
Endroit	Tonnelle située Chaussée d'Argenteau, 56 à Visé

Article 11 : Trophées - Souvenirs

11.1. Des **trophées et/ou souvenirs** seront remis aux cinq premiers classés de la Montée/Sprint en Or ainsi qu'aux premiers de chaque classe.

Celle-ci se tiendra à le 26 avril 2026 à 19h30 Chapiteau situé chaussée d'Argenteau, 34 à Visé

Article 12 : Approbations

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : DORMAL Prénom : Jean-Claude Pour la CSAP Liège Lic. N°415, en date du 28/01/2026....

Nom : LIEMANS Prénom :Katia Pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 902, en date 03/02/206

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : LEJEUNE Prénom : Guy Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 728 , en date du 9 janvier 2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.

Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.



Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l. Epreuve : Montée Historique de Richelle	N°
Bulletin d'inscription "PASSAGER" Et, le cas échéant, formulaire de demande de TP-L à présenter, complété, au secrétariat le jour de l'événement.	

PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)									
Nom :				Si pseudonyme :				Prénom :	
				/ « »				H ☐ F ☐ X ☐	
Né(e) le : / /				Adresse :				N° :	
Code postal :				Localité :					
Si nous devons vous contacter :				N°. Tél/ GSM :				E-mail :	
ASAF				VAS				N° Licence Type Ecurie	
☒ ☐ BT ☐ HT ☐ LG ☐ LX ☐ NA ☐ AN ☐ LI ☐ OV ☐ VB ☐ WV									
Age minimum : 18 ans Voir RSG, Article 2 ;									
☐ Demande de TP-L (25€) (valable pour un meeting) Certificat médical (Médecin de famille) : NON - Expérience requise : NON J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile et ne présenter aucune contre-indication à la pratique dudit sport, en tant que co-pilote.									
			Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be			N° du T.P. pour l'épreuve : 		Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2026 	

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur	
Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : l'ASAF et les CSAP ; le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; le ou les organisateurs de la manifestation ; d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.	
Par ma signature, je certifie sur l'honneur : - être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ; - que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie - que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves. - que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences) - qu'après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.	

Attention, il faut cocher les 4 cases pour que ce formulaire soit valide !		
	ATTESTATION SUR L'HONNEUR	

☐	En tant que passager/passagère à l'épreuve reprise ci-dessus, je m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de recours envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru. Cet engagement s'applique, quelle que soit la voiture dans laquelle je prends place au cours de la manifestation.
--------------------------	---

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.	
☐	En cas de demande de TP, je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
☐	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
☐	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription et mon éventuelle affiliation, nulle et non avenue.

Signature du demandeur, précédée de la mention "lu et approuvé"	
Fait à, le/...../.....	

En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.			
Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que le documents soit signé.

Formulaire de demande de TP"L" (valable pour un meeting)

Pour les demandeurs MAJEURS

Uniquement valable en MH/Sp.H et HRS (conducteur et passager)

 Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande : - Est à rentrer en même temps que l'inscription en ligne de l'épreuve pour laquelle le TP est sollicité et le montant du droit est à ajouter à celui de l'engagement ; - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. <i>*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie</i>	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2026 <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td> </tr> </table>									

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Montée Historique de Richelle

Date : 26 avril 2026

Certificat médical (Médecin de famille) : NON Attestation non-contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante (Voir ci-dessous)		☒ TP- L (25 €)	
Expérience requise :: NON			
Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F X
Rue :		N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Age minimum : 18 ans (Voir également RSG, Article 2)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

l'ASAF et les CSAP ;

le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;

le ou les organisateurs de la manifestation ;

d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;

les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;

les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

☐	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
☐	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
☐	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attestation de non-contre-indication à la pratique du sport automobile, à compléter

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**/passager**.

(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à le/...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--